

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 089-268904539-20240320-DELIB20240301-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	14

Séance du 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-mars à 18 H 00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme NAZE Nadège, Présidente du CCAS.

Date de convocation

13/03/2024

Présents : Mme Nadège NAZE, M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme FERRET Marie-Claire, Mme Joan RICHARDSON, Mme HOURLIER Lydia, M. Eric PEANNE, M. LUCAS Pierre, Mme LETIN Carole, Mme MOURGUES Josselyne.

Absents excusés : Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, Mme DER AGOBIAN Flore, M. BURGUIERE Claude (pouvoir Mme HOURLIER), Mme PELTIER Françoise (pouvoir M. PEANNE), Mme VETFERT Bernadette (pouvoir Mme FERRET), M. GREMILLET Claude (pouvoir Mme DIMANCHE).

Objet de la délibération

N° 2024-03-01

Délibération 2024-03-01 : Relevé des Orientations Budgétaires 2023 CCAS

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 06 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le CCAS de Villeneuve-sur-Yonne en 2023 a poursuivi son objectif d'accompagnement des foyers en difficulté en proposant les différentes aides décidées par le Conseil d'Administration du CCAS et avec les moyens alloués par la Municipalité, sans oublier l'aide précieuse des bénévoles tout au long de l'année dans la distribution de l'aide alimentaire.

Au cours de l'année 2023, il a été accordé 15 aides sur le budget CCAS pour un montant de 4 716,00 € pour un nettoyage de maison, leçons de conduite, aides énergie et eau et achat d'une machine à laver. Le montant de ces aides a augmenté car en 2022, nous avons accordé 14 aides pour un montant de 4 254,55 €.

Le rôle du CCAS est également de faire le point sur l'accès aux d'activité...). De plus, les demandes de C.S.S. (complémentaire santé secondaire) sont souvent instruites au CCAS depuis la suspension des permanences de la CPAM. Il est à noter une simplification de la procédure pour les bénéficiaires du R.S.A. pour lesquels le droit est renouvelé automatiquement d'une année à l'autre.

Au cours de l'année 2023, il est à remarquer que le nombre des demandes de regroupements familiaux déposées a baissé à 5 au lieu de 9 dossiers en 2022 et 2021. Ces dossiers sont traités en collaboration avec le Vice-Président et une élue du Conseil d'Administration du CCAS.

Nouvelle tâche pour le CCAS, le nombre des demandes d'instruction à domicile, deux enquêtes sociales effectuées en 2023.

Pour une politique de l'habitat, et du logement pour tous

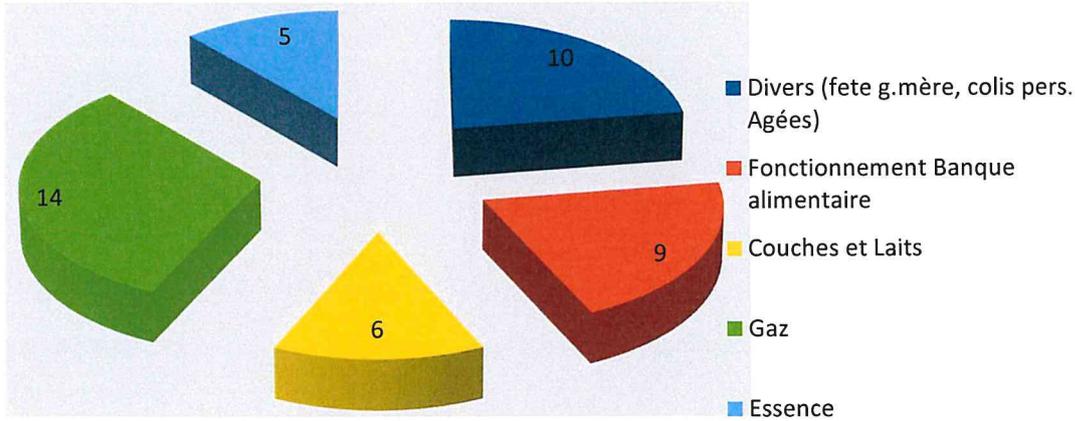
Etant donné que nous n'avons plus de convention avec la CAF, concernant les logements indécents, nous avons signé le 16/06/2022 une convention avec SOLIHA ; une intervention pour 5 logements est prévue sur le budget 2023 soit 3 600 € pour l'année. Ces crédits n'ont pas été utilisés sur 2023, mais il est important de les maintenir sur le prochain budget.

Depuis 2016, il existe également un partenariat avec Domanys, dans le cadre de la CLPI (Commission pour les loyers, prévention d'impayés) avec une réunion par trimestre. Cette année 2023, deux réunions ont pu avoir lieu. Il est à remarquer qu'il est difficile de mobiliser les personnes convoquées, seuls 10 % se présentent aux rendez-vous proposés. Une collaboration relative aux attributions de logements a pu être maintenue en travaillant différemment quand la présence aux commissions ne pouvait avoir lieu, de nouvelles méthodes de travail ont été mises en place. Pour information, le nombre de logements attribués par Domanys a été de 28 logements sur l'année 2023 contre 40 sur 2022. On peut considérer que la rotation des locataires est en baisse sur la commune.

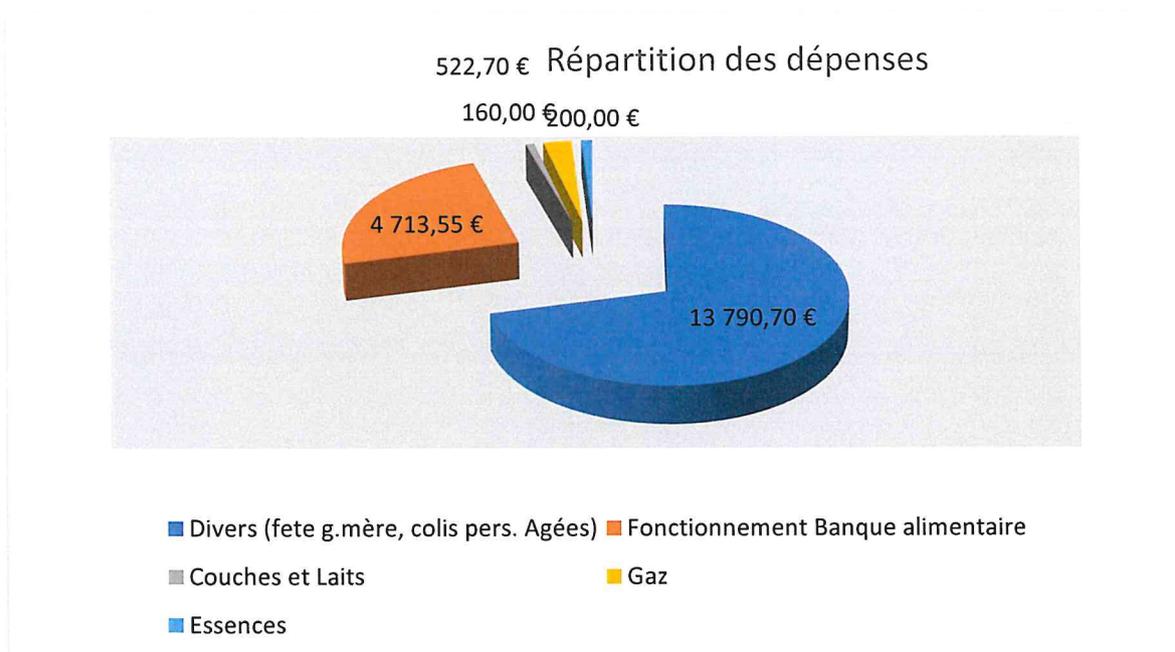
Le CCAS est resté à l'écoute des demandeurs d'aides en essayant de répondre au mieux et avec pertinence aux demandes d'aides alimentaires. L'agent du CCAS aide et participe à la distribution alimentaire quand il y a besoin et a été plus sollicité car le bénévolat s'essouffle un peu. Nous avons pu recruter sur 2023 de nouveaux bénévoles et un planning de roulement a été mis en place pour la présence des bénévoles sur les mercredis et jeudis matin. La distribution se passe toujours sur rendez-vous toutes les cinq minutes. Cette nouvelle organisation convient mieux aux bénéficiaires mais également aux bénévoles.

Le nombre de bons émis en 2023 a été de 44, représentant un coût de 10 386,95 € de la façon suivante :

Répartition bons 2023



Pour rappel, le nombre de bons émis en 2022 était de 70 avec un total de dépenses de 17 991,79 €



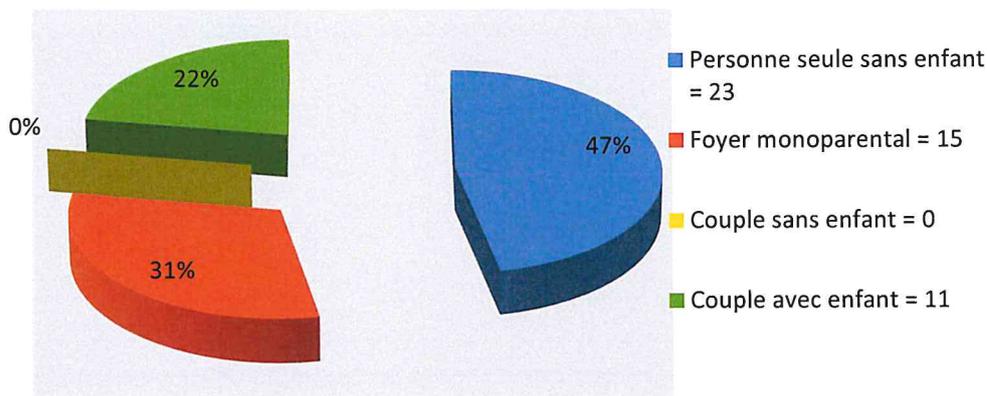
Il est donc à noter une baisse importante des bons émis sur l'année 2023 avec une maîtrise de l'argent dépensé ceci en prenant en compte une distribution des colis de fin d'années et des colis également déposés aux personnes vivant à l'EHPAD de Villeneuve sur Yonne (182 résidents). De plus, il a été également distribué cette année des jouets aux enfants de 0 à 12 ans, bénéficiant de l'aide alimentaire sur l'année 2023.

Les 46 bons émis correspondent aux aides suivantes :

14 bons de gaz, 6 bons de couches et lait, 5 bons d'essence, 9 bons concernant les bons pour l'achat de denrées achetées par le CCAS pour le fonctionnement de l'aide alimentaire (voir ci-dessus la répartition avec les montants chiffrés) et 10 bons divers concernant l'achat des colis des personnes âgées, de l'Ehpad, des jouets et bons culturels, achat portable et révision voiture.

Concernant les foyers bénéficiant de l'aide alimentaire, à la fin décembre 2023, ce sont 117 personnes inscrites. Cela représente 49 foyers. La composition de ces foyers est décrite ci-après :

Composition du foyer

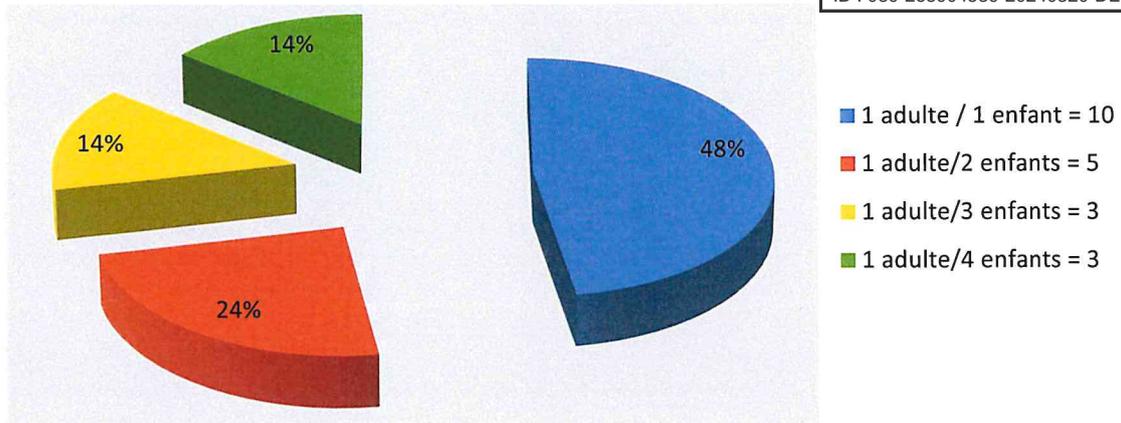


Le nombre de foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire est stable. Il est à remarquer sur 2023, une légère augmentation du nombre de foyers passant de 44 à 49, mais le nombre de personnes est stable (117 pour 111 en 2022).

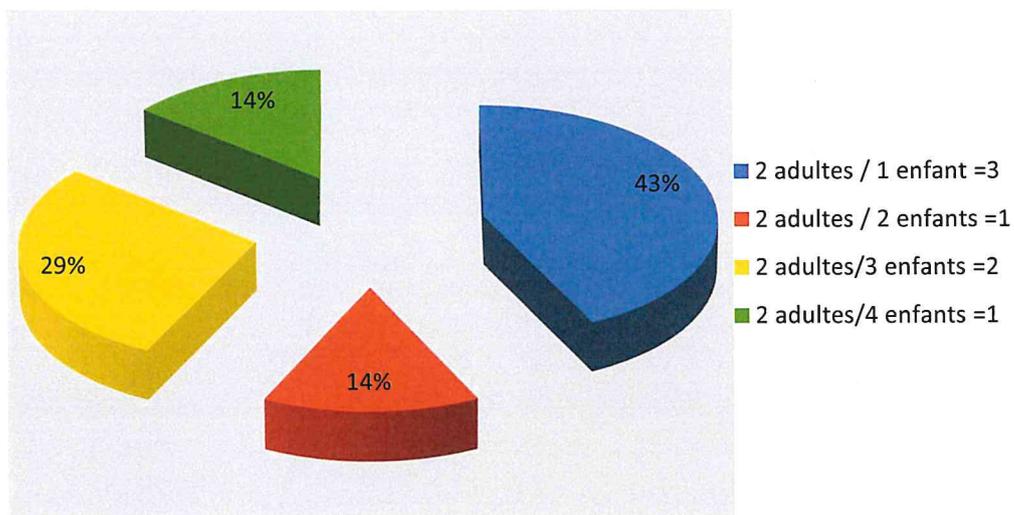
Les foyers se décomposent de la sorte :

- 38 femmes
- 22 hommes
- 57 enfants.

Il est également présenté la composition des foyers monoparentaux et des foyers couples avec enfants fin décembre 2023:



On peut remarquer que les familles monoparentales sont majoritairement avec un enfant comme l'année précédente.



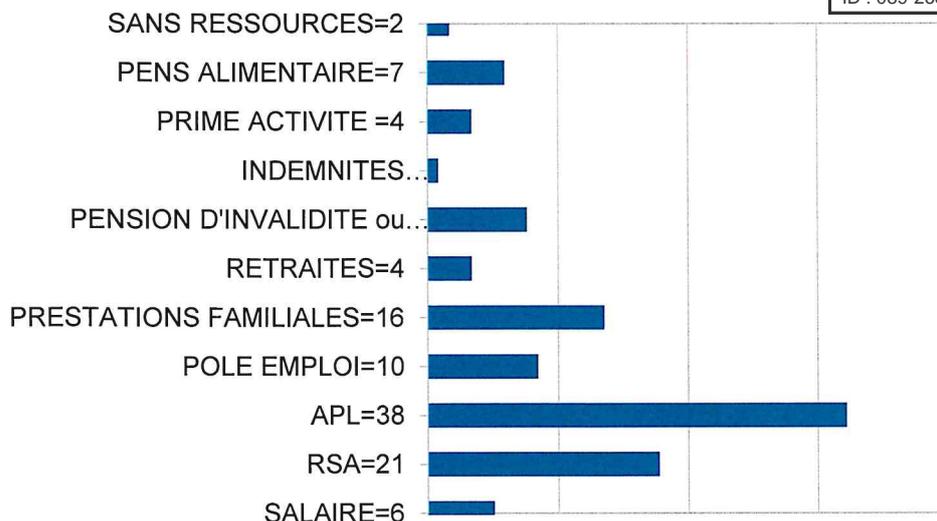
Répartition des ressources des bénéficiaires de l'aide alimentaire 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 089-268904539-20240320-DELIB20240301-DE



On peut remarquer une stabilité des chiffres par rapport à 2022 et en déduire que le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire est le même d'une année à l'autre, c'est à dire une grosse proportion de bénéficiaires du RSA et de l'APL.

Une politique dynamique et volontariste en faveur de l'emploi

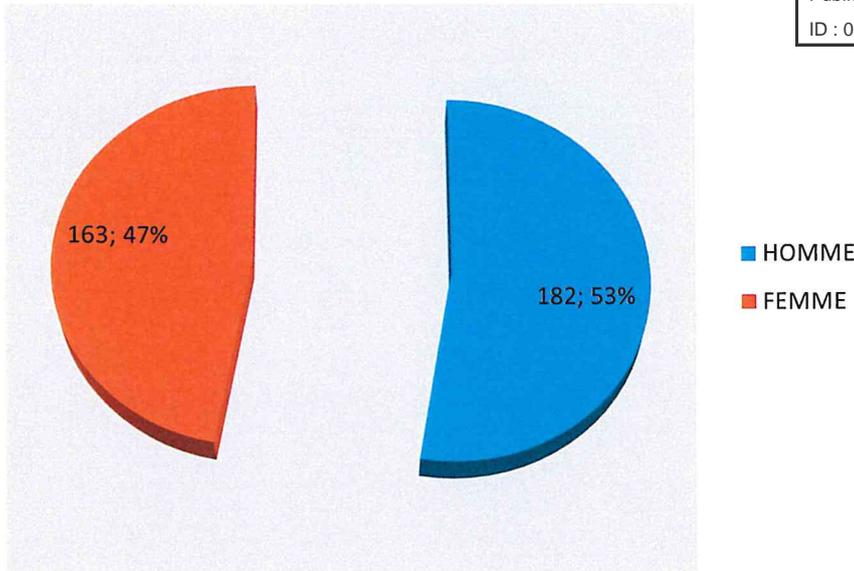
En 2023, les actions coordonnées en faveur de l'emploi à Villeneuve-sur-Yonne se sont poursuivies avec une permanence du PLIE dans les locaux municipaux des Sables Rouges dans lesquels Mme Sylvie VAN EXTERGHEM intervient le jeudi. Elle a également depuis septembre 2022, mis en place deux permanences à la Maison France Services. Elle a assuré le suivi de 13 personnes dans l'année de Villeneuve sur Yonne dont 1 aux Sables Rouges avec 3 nouvelles personnes dans l'année issues du centre-ville.

Ces personnes sont orientées par PÔLE-EMPLOI, les acteurs de l'insertion et le CCAS, par des fiches de prescription et sont reçues par l'agent du PLIE pour intégration dans un suivi. Il est à noter le manque de motivation pour un suivi PLIE, et une baisse des personnes suivies.

La Mission Locale a suivi 101 jeunes de Villeneuve sur Yonne en 2023 avec 88 solutions positives. De plus, la permanence du CCAS qui se tient tous les mercredis après-midi au quartier des Sables Rouges a permis, pour l'année 2023 d'accueillir 116 personnes sur 41 permanences. Pour rappel en 2022 : 118 personnes avaient été reçues sur 38 permanences. La moyenne de 3 personnes par permanence est stable. Il est important de maintenir cette permanence de proximité.

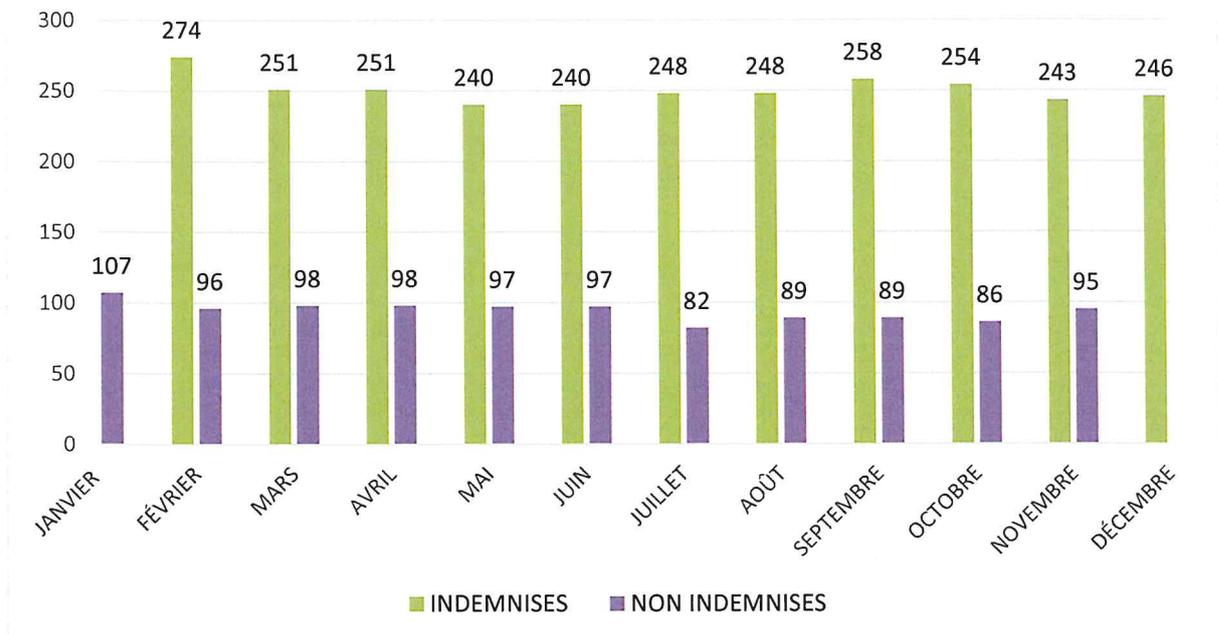
DEMANDEURS D'EMPLOIS ANNEE 2023 :

Au 15 décembre 2023, le nombre de demandeurs d'emplois sur la commune de Villeneuve-sur-Yonne s'élevait à 345, composé de la façon suivante :



Cette année, le nombre total de demandeurs d'emploi a encore diminué passant de 366 au 15 décembre 2022 à 345 au 15 décembre 2023.

La baisse profite plus aux femmes. De plus, la proportion des personnes indemnisées ou non reste inchangée par rapport à l'année dernière.



Le CCAS de Villeneuve-sur-Yonne est régi depuis le 31/12/2018 par un seul budget. Le CCAS intervient notamment par le biais d'aides financières diverses, bons de couches et lait, bons de bouteilles de gaz et essence, obsèques des indigents... L'attribution de ces bons s'appuie sur le règlement qui a été validé au Conseil d'Administration du 24 Mars 2021.

La volonté politique est de poursuivre le financement de ces actions bénéfiques pour nos administrés connaissant des difficultés d'insertion.

. **-Banque Alimentaire de Bourgogne** Une convention est passée chaque année pour assurer une continuité dans l'aide alimentaire : Un nouveau mode de calcul a été adopté à compter du 01/01/2020, un forfait révisable tous les ans sera mis en place. Le montant de la participation évoluera à la hausse ou à la baisse si une variation de 10 % par rapport à l'activité de l'année précédente est constatée ; Le montant de notre participation de solidarité s'est élevé à 3 200 € pour 2023 auquel il faut ajouter le montant de l'adhésion de 50 €. Ce montant est stable par rapport aux années précédentes.

Travail en faveur des personnes âgées :

Le CCAS pour répondre aux difficultés des personnes âgées a mis en place le plan « canicule et grand froid ». Le plan canicule n'a pas été déclenché dans l'été 2023. Cela représente 50 personnes inscrites dont 9 couples. Ce registre est tenu à jour tous les mois.

Il est envisagé pour 2024, de maintenir la distribution de colis pour les personnes âgées à la place du traditionnel repas qui se déroulait début décembre. En 2023, il a été commandé 520 colis pour un montant total de 9 222,60 €, correspondant à 360 colis personnes seules et 160 colis couple.

De plus, il a été distribué aux résidents de l'EHPAD de Villeneuve sur Yonne un ballotin de chocolats et un pot de kalanchoë pour un coût total de 1 171,11 €.

Il y a également le projet de mettre en place un atelier collectif gratuit en 4 séances, à destination des séniors permettant de favoriser le bien être organisé par la M.S.A. La réunion de présentation aura lieu le 09 avril à 14 H 30 à la Mairie de Villeneuve sur Yonne.

Collecte alimentaire supplémentaire

Cette collecte supplémentaire annuelle qui a eu lieu les 10 et 11 Juin 2023 a permis de récolter 197,50 Kg de denrées alimentaires et de ce fait des économies ont été réalisées pour faire fonctionner la distribution alimentaire. Les chiffres sont stables par rapport à l'année précédente. Cette deuxième collecte aura lieu également en 2024, en juin, sous réserve de la date de reprise par INTERMARCHÉ.

La collecte organisée par la Banque alimentaire en novembre a permis de récolter 539,50 Kg de denrées alimentaires ce qui est nettement supérieur à 2022 (382 Kg récoltés).

Un goûter de Noël

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024



ID : 089-268904539-20240320-DELIB20240301-DE

Il a été organisé en décembre 2023, le deuxième Noël avec une distribution de jouets. De plus, un goûter pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, dont les parents bénéficient de l'aide alimentaire du CCAS a été organisé, avec la présence du Père Noël. Cette manifestation a été appréciée par les parents et enfants. 32 jouets ont été distribués et 11 bons d'achat du Centre Culturel de Leclerc. Il est prévu d'organiser à nouveau cette manifestation en 2024.

Nous avons obtenu en 2023 des dons pour un montant de 3 167 € qui nous ont permis entre autres d'acheter les jouets et les bons d'achats. Le goûter a été offert par le magasin CASINO.

Véhicule de service :

En 2022, un véhicule électrique RENAULT ZOE a été acheté pour un montant de 16 000 € environ.

Une convention a été signée avec la Mairie afin d'optimiser au mieux cet achat. Il est donc prévu sur le budget 2023, des frais de maintenance, d'assurance et de batterie pour cette voiture ainsi qu'un montant d'amortissement calculé au prorata de l'utilisation faite par chaque service.

Les orientations pour l'année 2024 : la poursuite et la consolidation des actions engagées par le CCAS en 2023

En effet, pour 2024, nous allons poursuivre les bons d'aides (gaz, lait...), les aides exceptionnelles et l'adhésion à la Banque Alimentaire afin de maintenir la distribution alimentaire hebdomadaire, avec également les deux collectes annuelles au Magasin CASINO de Villeneuve sur Yonne.

	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
Adhésion Banque Alimentaire	3 000 €	3 150 €	3 150 €
Distribution alimentaire (achat des denrées)	1 600 €	3 200 €	3 700 €
Aides exceptionnelles (E.D.F., eau...) et Bons de gaz, couches...	3 850 €	6 250 €	6 250 €
Obsèques éventuels indigents	0	5 000 €	5 000 €

Une augmentation pour l'achat de denrées est prévue de 500 € afin de pallier aux critères d'entrée de la distribution alimentaire votés le 07 décembre 2023 (avenant au règlement intérieur).

Deux obsèques d'indigents sont budgétés par année (pas utilisés depuis plusieurs années, mais il faut laisser cette somme car il n'y a pas le temps de faire des modifications budgétaires lorsque le cas se présente).

Nous maintenons également pour l'EHPAD la fête des grands-mères avec l'achat de roses et les chocolats de fin d'années ainsi que les colis de Noël pour tous les villeneuviens âgés de plus de 70 ans. Une enveloppe de 10 500 € est prévue à cette intention. Ce montant est stable.

Enfin l'opération du goûter de Noël avec la distribution d'un jouet ou bons d'achat sera reconduite en 2024.

De ce fait, cette année une enveloppe supplémentaire de 790 € est prévue pour l'achat de ces jouets. L'année dernière ils avaient été financés par des dons.

L'inscription d'un crédit de 3 600 € est prévu dans le cadre de la et du partenariat avec Soliha pour 5 visites et contre-visites précédente n'a pas été utilisé.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 28/03/2024
ID : 089-268904539-20240320-DELIB20240301-DE

Pour mémoire, l'achat du véhicule pèse sur les dépenses de fonctionnement (assurance, maintenance, location des batteries) depuis plus d'un an. Un crédit de 3 750 € est inscrit, et le remboursement de la commune est prévue pour 3 480,16€ (montant calculé au prorata de l'utilisation faite par le CCAS).

Investissements prévus sur 2024 :

En 2023, un ordinateur portable a été acheté.

En 2024, il est prévu d'acheter des étagères pour aménager le local de la distribution alimentaire ainsi qu'une balance professionnelle afin de peser les denrées des deux collectes annuelles.

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte et le budget primitif sera voté le 11/04/2024.

La Secrétaire
Lydia HOURLIER



Pour extrait conforme,
La Présidente
Nadège NAZE

